



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INCENDIE SUR LE SITE DE THÉVENAZ LEDUC SA

L'Etat et la Commune d'Ecublens saluent les mesures de sécurité mises en oeuvre sur le site de l'entreprise

Le Département du territoire et de l'environnement (DTE), la commune d'Ecublens et Thévenaz-Leduc SA tirent un bilan positif du travail de sécurisation effectué après l'incendie survenu en décembre 2014 sur le site de la société de récupération. La réalisation des mesures visant à réduire les risques opérationnels se prolongera tout au long de l'année 2016.

A la suite de l'incendie accidentel qui s'est déclaré le 3 décembre 2014 sur le site de l'entreprise de récupération, la Direction générale de l'environnement (DGE) et la Municipalité d'Ecublens ont suivi de près l'évolution de la situation. Elles ont depuis constaté que les conditions imposées par les services de l'Etat à la poursuite de l'exploitation ont été respectées. Il avait notamment été demandé de stocker les véhicules usagés uniquement dans la halle dédiée à cet effet, de transmettre hebdomadairement à la DGE les volumes de véhicules voués à la destruction et de procéder à un audit de sécurité.

Cette analyse, qui a porté sur les aspects environnementaux et sur la sécurité, a permis d'identifier les principaux risques opérationnels, d'en fixer des objectifs de réduction et de mettre en place un processus dynamique de gestion des risques. L'engagement d'un responsable entièrement dédié à ces tâches constitue une étape complémentaire vers la sécurisation durable des activités de la société.

D'autres mesures seront mises en oeuvre dans les mois à venir, notamment un nouveau dispositif d'injection d'eau sous pression dans le broyeur, lequel remplacera le système existant dès le mois d'avril. Il permettra de réduire considérablement les risques d'explosion et leurs nuisances. Un système de détection des incendies, par caméra thermique, et de brumisation est aussi à l'étude. Des tests doivent encore être menés avant son adoption définitive. Thévenaz-Leduc SA prévoit également de se doter à terme d'une nouvelle unité de dépollution des véhicules usagés. Certains

paramètres devant encore être étudiés avant cette acquisition, elle sera implémentée ultérieurement.

Le DTE et la Municipalité d'Ecublens se félicitent du dialogue constructif qui s'est instauré entre les parties ainsi que des premières mesures adoptées par l'entreprise. Elles permettront la poursuite de ses activités dans un cadre plus sécurisé et respectueux de l'environnement. Elles contribueront par ailleurs à assurer les conditions-cadres nécessaires au renouvellement de l'autorisation cantonale pour l'élimination des déchets.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 février 2016

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 ; Sylvain Rodriguez, directeur de l'environnement industriel, urbain et rural, Direction générale de l'environnement, 021 316 43 63